Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 056-215602129-20260128-DEL2026_01-DE

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers	
en exercice	19
présents	14
votants	16

L'an deux mil vingt six
Le vingt huit janvier
le Conseil Municipal de la commune de SAINT-DOLAY
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
sous la présidence de Monsieur Patrick GERAUD, Maire.

Date de la convocation : 22 janvier 2026

Présents : CANAUX Patricia – CRESPEL Bruno – GONÇALVES Emmanuelle – HAMON Jean-Pierre – MALNOË Muriel – PELLION Stéphane – PERRAIS Isabelle – SIRLIN Isabelle - BERTET Audrey - GURIEC Nicolas – ROUSSE Yannick - CHESNIN Nicolas - WACHNICKI Guillaume

Absent excusé :
CHAZELLE Christine qui donne pouvoir à PELLION Stéphane - DAVID Gaëlle qui donne pouvoir à CHESNIN Nicolas - BLANCHARD Wilhem

Absents non excusés :
SAULNIER Vincent – DOUILLARD Lauriane

Monsieur Bruno Crespel est nommé secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N° 01-2026 – AVENANT AU MARCHÉ DE RÉHABILITATION ET DE L'EXTENSION DU CENTRE DE LOISIRS

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal deux avenants concernant les travaux du Centre de Loisirs :

Entreprise	Montant initial HT	Avenant 1 HT	Avenant 2 HT	Montant final HT
Lot 2 : Gros-œuvre VIGNON Construction	76 713.09 €	+ 2 814.51 € (Validé CM 03/12/2025)	**+ 1 167.71 €**	80 695.34 €
Lot 12 Chauffage Plomberie Ventillation ROQUET	49 124.05 €	**+ 1 833.05 €**		50 957.10 €

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal :
- Valide l'avenant 2 du lot 2 pour un montant de 1 167.71 € HT
- Valide l'avenant 1 du lot 12 pour un montant de 1 833.05 € HT.
- Autorise Monsieur Le Maire à signer les avenants.

Pour Extrait Certifié Conforme
À Saint-Dolay, le 30 janvier 2026

Le Maire,
P. GÉRAUD

